

Monsieur François WALTER
Président
ACAT-France
7, rue Georges-Lardennois
75019 Paris

Monsieur le Président,

Vous avez souhaité interroger les candidats à l'élection présidentielle sur les sujets de l'asile, des conditions de détention et de la justice internationale.

Permettez-moi tout d'abord de saluer l'action et l'engagement de votre organisation, l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture tant au niveau international contre la torture et la peine de mort, qu'en France pour défendre ce droit fondamental qu'est le droit d'asile.

Vous portez à l'occasion de cette campagne présidentielle, onze engagements, que vous avez pu présenter lors d'un entretien avec Mireille Le Corre, responsable du pôle immigration-intégration de mon équipe de campagne.

Ces engagements sont destinés à « replacer la dignité humaine au cœur de l'action politique ». C'est une démarche nécessaire que de vouloir placer avant toute chose le respect de la personne humaine et je ne peux qu'y souscrire.

C'est nécessaire tant les dix dernières années auront vu fleurir les amalgames et les outrances, tant certains mots certains discours ont pu blesser nombre de femmes et d'hommes. C'est nécessaire parce que le respect de la dignité de tous les êtres humains doit conduire toute politique.

Vous m'interrogez tout d'abord sur le droit d'asile. Je m'engage à protéger ce droit fondamental qui s'impose à nous tant par nos engagements internationaux que par l'histoire même de la France et la tradition d'accueil des réfugiés qui a fait l'honneur de notre pays.

Il est aujourd'hui nécessaire d'impulser une autre politique de l'asile entièrement détachée de la régulation des flux migratoires, par ailleurs nécessaire, car ne relevant pas de

la même logique. C'est la vocation de la France que d'accueillir celui qui est persécuté dans son pays d'origine « du fait de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », comme l'exige la Convention de Genève de 1951.

Le nécessaire contrôle de nos frontières ne doit pas conduire à rejeter celles et ceux qui fuient conflits et persécutions. Je veux promouvoir au niveau européen une réelle politique européenne de l'asile et je m'opposerai dans ce cadre à toute externalisation avec des Etats non respectueux des droits de l'homme.

Vous évoquez les procédures expéditives. Si la réduction des délais de traitement est, à mes yeux, un sujet fondamental, cela ne se fera pas au détriment du respect des droits des demandeurs d'asile.

Je veux, si je suis élu président de la République, que le délai entre le dépôt de la demande d'asile et la réponse soit limité à six mois. Je m'y suis engagé et c'est une mesure indispensable. Indispensable pour ne pas laisser trop longtemps ces femmes et ces hommes dans l'incertitude. Indispensable pour assurer un accueil décent de ces demandeurs d'asile. Pour ce faire, je souhaite donc que la qualité des décisions rendues par l'OFPRA soit améliorée, évitant ainsi de trop nombreux recours.

Je veillerai à ce que chaque demandeur d'asile se voit garantir le droit à un recours effectif, donc suspensif. C'est une question d'égalité de traitement entre les demandeurs mais également une nécessité juridique puisque la France vient d'être condamnée par la Cour Européenne des droits de l'homme en raison de l'absence de recours concernant la procédure prioritaire.

En matière d'accueil, l'accompagnement du demandeur d'asile dans la procédure de demande d'asile est un élément essentiel pour lui permettre de constituer son dossier. J'ai conscience de la saturation de notre dispositif d'accueil, soulignée par la Commission nationale consultative des droits de l'homme. Outre une dotation adéquate du dispositif d'accueil, c'est une autre gouvernance du système qu'il faudra également privilégier, les structures d'urgence -choix largement privilégié aujourd'hui par les pouvoirs publics- coûtent en effet plus cher que le dispositif CADA. L'encadrement du délai de réponse que je souhaite mettre en œuvre permettra

aussi d'améliorer de manière conséquente les conditions d'hébergement et d'accompagnement des demandeurs d'asile.

Enfin, je suis attaché au respect des droits fondamentaux et notamment le droit à vivre en famille. Pour les réfugiés, comme pour l'ensemble des migrants, le droit à une vie familiale normale sera assuré et consolidé.

Vous m'interrogez également sur la dignité dans les lieux d'enfermement. C'est un sujet essentiel, directement lié à l'efficacité de toute lutte contre la délinquance et la récidive. Je veux faire en sorte que nos prisons soient adaptées à leur objectif de réinsertion. Et pour cela, nous devons avant tout retrouver des lieux d'enfermement dignes de notre pays. Je n'accepte pas de voir l'Etat sans cesse condamné depuis quelques années en raison des conditions de détention.

Je veux faire aussi qu'il y ait des peines alternatives à la prison, faire aussi qu'il y ait un suivi par les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Car un détenu suivi en prison et accompagné lors de sa sortie dans le cadre d'un régime probatoire récidive moins qu'un détenu qui sort sans aucun encadrement. Les études le démontrent bien.

Le gouvernement actuel n'a eu pour seule réponse à la délinquance que la construction de nouvelles prisons. Nos parlementaires se sont opposés au récent projet de loi relatif à l'exécution des peines, qui prévoit la création de 24.000 places de prisons supplémentaires. Car là n'est pas l'unique solution.

Je veux, et je m'y suis engagé qu'avant toute décision relative à la justice pénale ou à l'exécution des peines, nous menions un travail d'évaluation de notre système judiciaire. Avec deux critères : celui de l'efficacité de la lutte contre la délinquance et la criminalité, mais aussi, second critère, le respect des droits fondamentaux. Cela vaut bien entendu pour la question pénitentiaire. Le travail est d'ampleur et une évaluation des programmes immobiliers pénitentiaires sera indispensable.

Vous évoquez le principe de l'encellulement individuel. Il s'agit là d'une disposition dont le principe a été posé par la loi Guigou du 15 juin 2000, pour une application en 2003. L'UMP et le gouvernement ont abandonné ce droit essentiel, arguant d'une surpopulation carcérale qu'ils contribuaient

pourtant eux-mêmes à aggraver. Il s'agit également d'une des règles pénitentiaires adoptées en 2006 par le Conseil de l'Europe et donc la France. Je veux, même si cela est difficile, mettre tout mettre en œuvre pour l'application de ce droit fondamental.

S'agissant des fouilles intégrales comme du pistolet à impulsion électrique, je souhaite aller vers une suppression de toute procédure susceptible de porter atteinte à la dignité humaine, ou à défaut, vers un très strict encadrement.

Vous m'interrogez sur les objectifs chiffrés de reconduites à la frontière. Là encore, je veux vous répondre avec transparence. Cette logique absurde de la politique du chiffre n'a conduit qu'à instaurer un climat délétère, sans aucune logique ni efficacité. Je veux lutter de manière ferme contre l'immigration irrégulière et en particulier contre le démantèlement des filières qui exploitent ces femmes et ces hommes. La responsabilité m'oblige à dire que, pour les étrangers qui ne pourront pas être régularisés, des procédures d'éloignement devront être réalisées. Mais elles se feront dans le respect du droit et de la dignité de la personne.

Je me suis, par ailleurs, déjà engagé, en réponse notamment à l'appel de RESF et de l'observatoire de l'enfermement des étrangers à interdire la rétention des enfants, et donc des familles avec enfants. Des alternatives existent, telles que l'assignation à résidence, elles doivent être utilisées.

Enfin, vous m'interrogez sur l'impunité des criminels de guerre, des auteurs de crimes contre l'humanité et de génocide. Je veux être ici très ferme. Je n'accepte pas le mécanisme juridique existant qui défend (protège) des bourreaux en France.

Le texte de loi adaptant notre droit interne suite à la création de la Cour Pénale Internationale et voté par la France en 2010 ne permet pas aux victimes des crimes internationaux les plus graves d'obtenir justice dans notre pays. Les possibilités de poursuites à l'encontre des auteurs présumés de ces crimes sont restreintes. Ce texte a rendu quasiment impossible le bon fonctionnement de la Cour Pénale Internationale en France. Je veux, bien entendu, revenir sur ces restrictions. Je n'accepterai pas que la France soit terre d'impunité pour des criminels de guerre ou des auteurs de génocide.

Je veux, si je suis élu président de la République, m'engager
comme vous m'y invitez à replacer la dignité humaine au cœur
de mon action politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de
mes cordiales salutations.

François Hollande